

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

Présents : CHABERT Bernard, BERNARD Jean-Pierre, BRETHONNIER Anthony, BRUYERE René, CHAZELLE Gilbert, FAURE Patrice, GRANIER Christelle, LABE Jean-Paul, MAGNIN Antoine, MOUTINHO Virginie, PION Irène, PLUCHOT Sylvette, RORY Dominique

Excusés : OBLETTE Jean-Luc, TEISSIER Françoise

Secrétaire de séance : CHAZELLE Gilbert

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2014, à l'unanimité des présents,

PLU : Présentation de l'analyse des offres ; choix du bureau d'étude : délibération n° 2014/064

Monsieur le Maire présente le résultat de l'analyse des offres de trois bureaux d'études.

Les offres ont été les suivantes : Réalités : 26 377,50 €. HT, Oxyria : 26 400 € HT, et Aptitudes et : 25 300 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'avec l'appui de la Commission urbanisme, et après comparaison des propositions, prenant en compte la valeur technique de l'offre, le prix des prestations et le délai d'exécution : Réalités a obtenu 92,17 points, Oxyria : 85,42 points, et Aptitude : 87,21 points. C'est donc l'offre de REALITES que le Maire propose de retenir, pour un montant hors taxe de 26 377,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au marché.

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

Agenda d'accessibilité des ERP : délibération n° 2014/065

Il est rappelé l'obligation légale faite aux communes de mettre les bâtiments recevant du public (ERP), en conformité avec les normes d'accessibilité. La commune s'est engagée dans l'élaboration d'un « agenda d'accessibilité programmée ». La réalisation de cet agenda permet de prolonger sur trois années, à compter de 2015, le délai pour effectuer les travaux de mise en accessibilité des ERP de la commune.

Après la présentation des constats et des préconisations du bureau d'études Oxyria, il convient de dégager des priorités pour finaliser l'agenda par une programmation des actions à mener en termes de coûts et de calendrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a arrêté les choix suivants :

- 2015 : accessibilité au secrétariat de mairie pour un montant prévisionnel de 21 960.00 € TTC (avec sanitaires handicapés),

- 2016 : accessibilité au 1er niveau du bâtiment de l'école, ainsi qu'à la cantine et aux sanitaires (avec sanitaires handicapés), pour un montant prévisionnel de 43 320.00 € TTC,

- 2017 : accessibilité à l'église, par l'aménagement d'un chemin dans le jardin attenant jusqu'à une porte située à l'arrière du bâtiment (et actuellement obstruée par un enduit), avec place de parking, pour un montant prévisionnel de 12 800.00 € TTC.

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

Le problème de la salle des fêtes :

La mise en conformité de la salle des fêtes aux normes d'accessibilité représenterait, au moindre coût, une dépense de 69 600.00 € TTC (ascenseur + sanitaire handicapés).

Ce coût ne peut être inclus dans les prévisions budgétaires. En effet, les travaux d'accessibilité (mairie, école et église) sont des dépenses qui résultent d'obligations légales, elles ne sont donc pas

subventionnées et vont peser lourdement sur nos budgets. Il faut aussi ajouter bien d'autres travaux indispensables et urgents, tels la réfection des sols à la mairie, des salles de classe à l'école, etc. Par ailleurs, le contexte invite à la prudence : baisse annoncée des dotations de l'Etat (une source importante des revenus des communes), limitations drastiques des aides du Conseil général...

La mise en conformité de la salle des fêtes serait d'ailleurs une dépense inconsidérée : en raison de sa configuration et de son état, ce bâtiment n'est plus adapté aux normes qualitatives actuelles et des travaux d'accessibilité ne changeraient rien à ce constat.

Il convient donc de prendre le temps de la réflexion sur l'avenir de ce bâtiment, sans exclure l'hypothèse d'une réhabilitation qui pourrait entrer dans un projet, dans le cadre d'un contrat communal établi entre le Conseil général et la Commune.

En attendant, une demande de dérogation sera adressée à la Direction Départementale du Territoire, aux fins d'obtenir l'autorisation de maintenir l'ouverture de la salle au public au-delà du 1er janvier 2015, et ce jusqu'en septembre 2015, date limite de dépôt des engagements des propriétaires d'ERP pour les travaux d'accessibilité.

Subvention pour projet de classe de découverte au Grau d'Agde : délibération n° 2014/066

Il est présenté le projet de classe découverte au Grau d'Agde du 11 au 13 mai 2015 des élèves de la classe d'Aurélie Piolet, enseignante à l'école de PINAY (CM1/CM2). Les enjeux éducatifs et pédagogiques sont clairement définis. Le coût du séjour, transport compris, revient à 233,00 € par élève, avec la proposition de financement suivant : 80 € pris en charge par le Sou des écoles, 68 € à la charge des familles, et 85 € pris en charge par les mairies.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette dépense dans les subventions communales du budget primitif 2015. La subvention sera versée au Sou des écoles du RPI, au prorata des élèves gildariens faisant partie de la classe de Mme Piolet.

Décision adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Réfection du court de tennis : Jean-Pierre BERNARD présente plusieurs solutions possibles : réfection totale ou réfection en surface. La réfection en surface, beaucoup moins onéreuse, s'élèverait à 5 268.00 €, suivant un devis présenté. Se pose toutefois la question préalable de la gestion du court. En effet, dans la mesure où la commune investit pour ce court de tennis, il importe que soit mis en place une organisation souple et efficace pour la réception des recettes et le contrôle de l'accès au terrain. Constitution d'une association ? Création d'une section tennis au sein du comité des fêtes ? Une solution est à trouver.

La course « Loire intégrale » : Course à pied en individuel de 1075 km en 17 étapes, dont la 4^{ème} serait à Saint-Jodard, le samedi 8 août 2015. La commune est sollicitée pour prêter un terrain pour y installer 2 tentes barnums (60m²) et quelques véhicules. Départ le lendemain vers 9h.

Le Conseil municipal accepte de mettre à disposition le terrain de foot pour les barnums et les parkings de la salle des fêtes pour les véhicules. Une participation sera demandée, à verser au CCAS de la commune de St Jodard.